

Monsieur Dominique PERBEN
Ministre de la Justice
13 place Vendôme
75001 Paris

Toulouse, le 18 décembre 2003

Monsieur le Ministre,

Objet :
Affaire des disparus de Mourmelon

Référence :
GD/1812

Copies :
Monsieur Jean-Christophe MULLER

Il y a exactement deux mois, après le suicide de Pierre Chanal et l'arrêt du procès d'Assises concernant les disparus de Mourmelon, je vous ai écrit pour demander qu'une enquête soit menée sur l'ensemble de la procédure judiciaire.

J'ai été reçu début novembre par un de vos conseillers, Monsieur Jean-Christophe Müller, qui m'a écouté très attentivement.

J'ai présenté mes deux demandes :

- 1) Obtenir des explications sur les causes et les responsabilités qui ont entraîné l'échec de la justice dans cette affaire.
- 2) Etudier des mesures afin qu'à l'avenir, dans une telle situation, il y ait malgré tout, en l'absence de procès, une forme d'exposé public des faits.

A ce jour, je n'ai pas eu de réponse à cette requête.

Vous avez dit récemment : « Une bonne justice est une justice rendue ». Dans cette affaire, cela n'a vraiment pas été le cas. Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour que la « mauvaise justice » soit sanctionnée et que les victimes soient reconnues en tant que telles?

En espérant une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Gil DENIS
Frère de Patrice DENIS (civil), disparu en août 1985